

## Un SAGE pour l'Est Lyonnais

### Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Les milieux aquatiques (nappes, rivières, zones humides...) sont sollicités par des usages multiples : eau potable, industrie, irrigation agricole, loisirs... Lorsque, sur un territoire, des enjeux forts de préservation d'une ressource en eau apparaissent ou que des situations conflictuelles par rapport aux usages s'amorcent, la loi sur l'eau propose un outil : le SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Le SAGE est un document de planification (comme les documents d'urbanisme par exemple) qui permet de gérer de façon équilibrée les milieux aquatiques et de concilier tous les usages de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent. Il a une portée réglementaire : toutes les décisions de l'État et des collectivités doivent être compatibles avec les dispositions du SAGE.

Plus de 100 SAGE sont actuellement en cours d'élaboration ou de mise en œuvre en France. On en compte 8 dans la région Rhône-Alpes, dont le SAGE de l'Est Lyonnais.

### Quelles sont les communes concernées ?

31 communes sont concernées par le SAGE de l'Est Lyonnais. Dans le Rhône, il s'agit de 26 communes comprises dans les cantons de Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Décines-Charpieu, Villeurbanne, Bron, Vénissieux, St-Priest, St-Symphorien-d'Ozon. En Isère, il s'agit des 5 communes de Villette-d'Anthon, Janneyrias, Grenay, Heyrieux et Valencin. Le périmètre du SAGE englobe ainsi la nappe de l'Est Lyonnais, l'Ozon et ses affluents, et la partie rhodanienne de l'île de Miribel-Jonage.

### Qui élabore le SAGE ?

C'est la Commission Locale de l'Eau, ou CLE. Elle réunit 48 membres, qui représentent pour moitié les élus du territoire, pour un quart les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, associations de protection de l'environnement, consommateurs, compagnies d'affermage, acteurs de l'aménagement du territoire, etc.) et pour un quart les services de l'État et établissements publics. Tous sont mobilisés autour du projet commun de gestion équilibrée de l'eau dans l'Est Lyonnais, à travers des instances intermédiaires comme le Bureau de la CLE et des groupes de travail thématiques.

### Avec quels moyens ?

Le Département du Rhône assure le secrétariat technique et administratif du SAGE. La démarche est financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Communauté urbaine de Lyon et le Département.

### Où en sommes-nous ?

Le SAGE de l'Est Lyonnais est entré fin 2002 dans sa phase d'élaboration qui devrait s'achever en 2007. Une consultation du public précédera alors sa mise en œuvre.

Une étape décisive a été franchie le 19 mai 2005 avec le vote du diagnostic du SAGE par la Commission Locale de l'Eau : les interactions entre les différents usages et les milieux aquatiques ont été identifiés, et vont servir de socle pour définir des préconisations. Le diagnostic met ainsi en avant 3 grands objectifs pour l'Est Lyonnais :

- la reconquête de la qualité des eaux souterraines,
- la gestion durable de la ressource en eau souterraine,
- la gestion des milieux aquatiques superficiels : qualité des cours d'eau, zones humides, inondations.